

## Compte rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

**Mercredi 18 mars 2020**

**En raison du confinement dû à la crise sanitaire, le conseil de l'ED s'est tenu intégralement par visio-conférence**

Membres du conseil de l'école doctorale présents :

Anne AMY-KLEIN ; Olivier BODINI ; Marie-Christophe BOISSIER ; Dominique LEDOUX ; Anissa MOKRAOUI ; Francis NIER ; Heïko RODEL ; Philippe SAVARIN ; Yueyun HU ; Damia DEKKAR ; Nesrine MOUHOUBI ; Safaa ALALI ; Roberto WOLFLER-CALVO

Membres du conseil de l'école doctorale représentés :

Majda-Lyna MEBREK représentée par Safaa ALALI

**Ordre du jour :**

- 1- Informations diverses
- 2- Campagne 2020 d'attribution des contrats doctoraux ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier
- 3- Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h

**En absence de la gestionnaire administrative de l'ED, le compte-rendu est rédigé par le directeur de l'ED sur la base de ses notes.**

### **1- Informations diverses**

Dominique LEDOUX informe le conseil qu'il poursuivra son mandat de directeur de l'école doctorale jusqu'à l'élection du nouveau Président de l'Université dont l'élection a été reportée en raison de la crise sanitaire Covid-19.

Dominique LEDOUX informe le conseil de l'évolution de l'organisation des écoles doctorales de USPN. Il indique que dorénavant, les écoles doctorales sont reconnues par les nouveaux statuts de l'université comme des composantes de l'établissement à part entière. En conséquence, les doctorants seront inscrits en 2020-2021 dans les ED et non plus dans les composantes (UFR SMBH, IG) de l'Université. Il annonce également la création d'un « Collège

des Ecoles Doctorales » (CED) de USPN. Le CED est constitué de la vice-présidente recherche, des directeurs et directeurs adjoints des 2 ED, du BRED, des gestionnaires administratives des 2 ED et de 4 représentants des doctorants (2 représentants par ED). En parallèle de cette réorganisation, le Président de l'Université a octroyé au CED de nouveaux locaux dans lesquels les secrétariats des 2 ED seront réunis. Ces locaux qui se situent au 2<sup>ème</sup> étage de la présidence, accueilleront également des espaces dédiés pour les directeurs des deux ED. Du mobilier est en cours d'acquisition afin d'équiper en bureaux, chaises, cloisons ces locaux.

Dominique LEDOUX annonce que la journée scientifique « Une vision transversale des sciences », initialement prévue le 28 avril 2020 à l'IHP est annulée. Il informe également le conseil que la journée scientifique de l'ED prévue le 5 juin 2020 est également annulée et probablement reportée en septembre.

## **2- Campagne 2020 d'attribution des contrats doctoraux ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier**

### **Dotation des contrats doctoraux :**

Dominique LEDOUX indique que la dotation pour 2020 est de 27 contrats doctoraux. Cette dotation est inchangée par rapport à 2019. Sur les 27 allocations, une ½ allocation doctorale est réservée pour abonder le dispositif dit de « bourses au mérite ». La ½ allocation restante fera l'objet d'un appel d'offre spécifique (voir paragraphe suivant). Le conseil doit donc répartir 26 allocations doctorales entre les 3 pôles de l'ED

Dominique LEDOUX présente le tableau des données servant de base au calcul de la répartition entre les 3 pôles de l'ED. Ce tableau inclut les contrats doctoraux 2016-2019, le potentiel d'encadrement (effectifs EC+C+IR 2020), le nombre de doctorants inscrits par laboratoire en 2019-2020 et le taux d'encadrement par laboratoire 2019-2020 par EC qui est très similaire entre les 3 pôles.

Dominique LEDOUX soumet au vote la proposition du bureau de répartition des contrats doctoraux par pôle pour l'année 2020.

- Pôle biomédical : 9 contrats doctoraux
- Pôle Physique-Matériaux : 7 contrats doctoraux (3 au LPL et 4 au LSPM)
- Pôle Math-Info-Stic : 10 (1 au L2TI, 4 au LIPN, 4 au LAGA, 1 soit au LAGA soit au LIPN, soit adossé au pôle Math-STIC de l'ED avec des sujets à l'interface entre les mathématiques et l'informatique. Ce dernier point devra être prochainement discuté entre les représentants du LAGA, du LIPN et du L2TI en concertation avec l'ED)

La répartition des contrats doctoraux par pôle est validée à l'unanimité.

Dominique LEDOUX détaille ensuite les textes qui seront envoyés à tous les directeurs de thèse concernant la procédure de candidature aux concours de recrutement des doctorants sur les allocations doctorales de l'ED – campagne 2020. Cette procédure reprend celle mise en place l'année dernière.

## **Concours de recrutement des doctorants sur les allocations doctorales de l'ED Galilée - Campagne 2020 :**

La procédure d'inscription se décompose en 5 phases.

**Phase 1 : Remontée des sujets de thèse, visés par la direction du laboratoire, à l'école doctorale pour affichage sur le site de l'ED au plus tard le vendredi 22 mai 2020**

**Phase 2 : Dépôt et validation des dossiers de candidature des candidats retenus par les laboratoires en vue de leur audition au plus tard le vendredi 19 juin 2020.**

Sous couvert du directeur de thèse, les candidats retenus pour l'audition doivent demander l'ouverture d'un dossier sur la plateforme. Le dossier doit ensuite être validé successivement par le candidat, le directeur de thèse et le directeur de laboratoire.

Les directeurs de thèse doivent veiller à ne pas être en sur-encadrement.

**Phase 3 : Examen par l'ED de la recevabilité administrative des dossiers de candidature**

**Phase 4 : Audition des candidats devant un jury présidé par la direction de l'ED**

Compte tenu de la crise sanitaire, les dates initialement fixées en concertation avec les directeurs de laboratoires et leurs représentants au conseil de l'ED sont reportées entre le 6 juillet et le 10 juillet. De nouvelles dates devront être fixées à l'issue de ce conseil.

**Phase 5 : Décision du conseil de l'ED sur l'attribution des allocations doctorales aux candidats auditionnés**

Après discussion et en tenant compte des disponibilités des membres du conseil, la date du conseil de l'ED qui validera les attributions des allocations doctorales est fixée au vendredi 10 juillet.

### **Appel d'offre 2019 pour l'attribution d'une demi-allocation doctorale en vue du recrutement d'un doctorant contractuel**

Dominique LEDOUX souhaite renouveler l'attribution de la 1/2 allocation doctorale en réponse à un appel d'offre. Il détaille le contenu de cet appel d'offre qui reprend le même format que celui de l'année dernière et qui sera envoyé aux directeurs de laboratoire. Le montant de cette 1/2 allocation correspond à 18 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Cette 1/2 allocation devra être complétée par un co-financement d'un montant identique et couvrant les 18 autres mois de masse salariale du contrat doctoral (36 mois).

Le conseil effectuera un classement des candidatures, sur proposition du bureau, et conformément à la politique scientifique de l'ED, qui vise notamment à promouvoir l'interdisciplinarité et la visibilité internationale.

L'attestation de l'obtention du co-financement devra être fournie pour le conseil du 10 juillet et au plus tard le vendredi 4 septembre 2020. L'attribution de la demi-allocation doctorale sera ensuite effectuée par le conseil du 10 juillet ou éventuellement en septembre en respectant l'ordre du classement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 19h.